



Octroi de permis autorisant les logements locatifs : Waterloo

Sondage des locataires

La Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) enquête pour savoir si le nouveau règlement sur l'octroi de permis autorisant les logements locatifs à Waterloo crée des obstacles discriminatoires au logement pour les personnes en violation du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La CODP a préparé des sondages que les locateurs, les locataires et les organismes (groupes communautaires, intervenants, fournisseurs de services, etc.) sont invités à remplir. Ils sont disponibles en ligne à : www.ohrc.on.ca.

Les sondages doivent inclure le nom, la ville et les coordonnées (numéro de téléphone ou adresse de courriel) des répondants. Nous pourrions ainsi faire un suivi de l'information recueillie. Les soumissions anonymes ne sont pas acceptées, mais tous les renseignements personnels seront strictement confidentiels comme l'exige la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Seules les réponses aux sondages figureront dans un rapport public.

REMARQUE : En soumettant ce sondage, vous consentez à la collecte et à l'utilisation de vos réponses tout en étant assuré que les renseignements personnels vous concernant seront protégés, comme décrit précédemment.

Le règlement de Waterloo

À partir du 1^{er} avril 2012, le logement locatif sera sous réserve de l'octroi de permis. Les chambres à coucher des logements locatifs devront prévoir sept mètres carrés par personne. Tout logement locatif comportant plus de quatre chambres à coucher sera classé dans la catégorie des maisons de chambres. Les maisons de chambres doivent être situées au moins à 150 mètres de distance les unes des autres. Dans les logements locatifs ayant quatre (4) chambres à coucher ou moins, les chambres à coucher ne peuvent occuper plus de 40 % de la surface de plancher brute du logement (ou plus de 50 % dans le cas des logements occupés par le propriétaire). Certains types de logements sont exempts de l'octroi de permis, notamment les résidences pour étudiants, les immeubles d'habitation et les foyers de groupe.

1. Nom – prénom et nom de famille (**requis**) :

2. Coordonnées (**requis**) – téléphone et/ou courriel : _____

3. Quartier ou adresse : _____

4. À quel groupe d'âge appartenez-vous?
 16 – 25 ans 26 – 40 ans 41 – 60 ans 61 ans ou plus
5. Fréquentez-vous actuellement une école, un collège ou une université?
 Oui, à temps plein
 Oui, à temps partiel
 Non
6. Quel genre de logement louez-vous à l'heure actuelle (par exemple, maison, chambre sous-louée, appartement dans une maison subdivisée, chambre dans une maison ou une maison de chambres, résidence pour étudiants)?

7. Y a-t-il des chambres à coucher partagées dans votre logement?
 OUI NON

8. Combien de personnes à charge vivent avec vous? _____

Si vous cherchez ou venez de trouver un logement locatif à Waterloo pour la première fois (dortoirs pour étudiants ou logements subventionnés exclus), passez à la question 13.

9. Est-ce que vous devrez changer de logement locatif à cause du nouveau règlement sur l'octroi de permis? Par exemple :
- a. Vous ou un autre locataire devrez déménager parce que le locateur ne peut autoriser autant de personnes à partager un appartement ou une maison?
 OUI NON
 - b. Une des pièces de votre logement locatif ne peut plus servir de chambre à coucher? OUI NON
 - c. Vous ou un autre locataire qui partage une chambre à coucher maintenant ne pourrez plus le faire à l'avenir? OUI NON
 - d. Vous devrez quitter votre logement locatif parce que votre locateur ne peut obtenir un permis? OUI NON
 - e. Vous risquez de perdre votre logement actuel parce que vous devrez payer plus de loyer? OUI NON
 - f. Autre (expliquez) _____

10. Veuillez expliquer comment les changements mentionnés à la question 9 vous ont affecté.

Les questions 11 et 12 s'adressent aux personnes qui cherchent ou viennent de trouver un nouveau logement locatif pour l'année prochaine :

11. Comparativement à la dernière fois que vous avez tenté de trouver un logement locatif, est-il plus difficile :

- a. Pour vous et un partenaire, un parent ou un ami de trouver un logement locatif où une chambre à coucher peut être partagée? OUI NON S/O
- b. Pour vous de trouver un logement locatif comptant plus de quatre chambres à coucher? OUI NON S/O
- c. Pour vous de trouver un logement locatif comptant quatre chambres à coucher ou moins? OUI NON S/O
- d. Pour vous de trouver un logement locatif à proximité de votre école?
 OUI NON S/O
- e. Pour vous de trouver un logement locatif dans le quartier de votre choix?
 OUI NON

12. Veuillez préciser quels facteurs (coût, disponibilité, etc.) rendent les tâches que vous avez choisies à la question 11 « difficiles » :

13. Dans votre recherche de logement cette année, avez-vous appris en parlant aux locataires que dans le logement locatif que vous visitez (cochez toutes les réponses pertinentes) :

- Deux personnes ne peuvent pas partager une chambre?
- Vous ne pouvez avoir plus qu'un certain nombre de colocataires?
- Une pièce qui ressemble à une chambre à coucher ne peut être utilisée comme telle?

Il y a d'autres restrictions sur la façon dont l'espace est utilisé?

Quelque chose à propos du règlement sur l'octroi de permis? Décrivez :

14. Avez-vous entendu des commentaires négatifs de la part de voisins, de propriétaires ou de locataires à propos des locataires? Si oui, décrivez :

15. Étiez-vous au courant du règlement sur l'octroi de permis avant de recevoir ce sondage?

OUI NON INCERTAIN

Si oui :

- Comment et quand en avez-vous entendu parler?

- Avez-vous compris comment le règlement sur l'octroi de permis vous affecterait en ce qui a trait au logement?

16. Étiez-vous au courant du processus de consultation de la ville avant l'adoption du règlement sur l'octroi de permis?

OUI NON

- Si oui, avez-vous participé à la consultation? OUI NON
- Si oui, comment et quand avez-vous été consulté?

17. Avez-vous d'autres expériences ou idées à partager à propos du règlement sur l'octroi de permis?

18. Les gens qui louent un logement sont protégés contre la discrimination et le harcèlement fondés sur les motifs du *Code des droits de la personne* (ci-après). Cochez les motifs qui s'appliquent à vous et ajoutez des renseignements éventuellement :

- Âge** : _____
- Sexe** (y compris l'identité sexuelle, la grossesse) : _____
- Handicap** (y compris les troubles mentaux et/ou les dépendances) : _____
- État d'assisté social** (y compris RAFEO, Ontario au travail, POSPH, RPC, SV) : _____
- État matrimonial** (célibataire, marié, divorcé, union libre, séparé, etc.) : _____
- État familial** (relation parent-enfant comme prendre soin d'un parent âgé, être parent seul, etc.) : _____
- Croyance** (ou religion) : _____
- Ascendance** et/ou **origine ethnique** : (y compris Premières nations, Métis et Inuits) : _____
- Lieu d'origine** et/ou **citoyenneté** : _____
- Race** et/ou **couleur** : _____
- Orientation sexuelle** : _____

Nous pourrions vouloir communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements. Cochez cette case si VOUS NE voulez PAS que nous le fassions.

Merci d'avoir rempli ce sondage.
Veillez retourner votre sondage d'ici le 15 avril 2012 à l'adresse suivante :
CODP, 180, rue Dundas Ouest, 9e étage, Toronto (Ontario) M7A 2R9

Cette enquête et ce sondage sont autorisés en vertu des articles 29 et 31 du *Code des droits de la personne*. Si vous avez des questions à propos de notre collecte de renseignements pour ce sondage, veuillez communiquer avec Ashley Lawrence, analyste en matière d'enquêtes à la CODP, téléphone 416 326-6221.

Dossier n° MGT2012-000041